

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 05/2010**

**concernant l'étude hydrogéologique  
pour le recaptage de la source de  
Fontannaz David**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de la commission ad hoc:  
lundi 3 mai 2010 à 19h00

en salle de la Municipalité  
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 19 avril 2010

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### 1. Situation et géologie

Le captage de Fontannaz David se trouve à 5 km au Nord-Est du village de St-Légier-La Chiésaz dans la partie aval du vallon de Saudanne (coordonnées nationales : 561'880 /149'250). Cet ouvrage comprend 2 drains posés à - 1.5 mètre de profondeur dans la couverture morainique et dans un cône de déjection. Ces sources ont été recaptées dans les années 1950 et ont subi une réfection une vingtaine d'années plus tard.

Par rapport à la géologie régionale, le captage se situe dans la partie frontale de la nappe des Préalpes médianes, proche de son contact avec le Flysch du Gurnigel. Localement cette source semble constituer le débordement d'un aquifère profond par-dessus la « barrière » se développant au Nord-Ouest constituée par les schistes aaléniens imperméables.

### 2. Débit et qualité de l'eau

Le débit total de cette ressource fluctue entre 100 et 600 l/min. En moyenne, ce captage représente environ 22 % des ressources communales. Néanmoins, nous constatons que nous devons régulièrement mettre cette source en décharge à cause de la forte turbidité (taux de matière en suspension) présente dans l'eau. En effet, selon quelques mesures de conductivités électriques effectuées, nous avons confirmé que l'alimentation de cette ressource est mixte. Une part provient d'eau superficielle et l'autre d'un aquifère rocheux relativement profond. La première partie est donc problématique puisque l'eau n'est pas suffisamment filtrée, surtout lors de fortes pluies.

Les zones de protection qui ont été délimitées en 1996, ont confirmé la sensibilité de cette ressource aux pollutions superficielles : dégradations bactériologiques dans les deux drains en été et automne lors du pacage du bétail.

### 3. Problème à résoudre

Il s'agit d'une part d'éliminer la part d'eau superficielle aboutissant au captage et d'autre part de développer le débit des eaux souterraines profondes. Les détériorations bactériologiques de la part profonde peuvent être dues soit au transit à faible profondeur dans les terrains meubles à proximité du captage soit à un parcours souterrain dans le karst triasique. Il est donc nécessaire de situer exactement le contact Aalénien - roche aquifère masqué par les terrains meubles et de déterminer la nature exacte de la formation aquifère.

### 4. Travaux proposés

Le projet consiste à exécuter 3 forages de reconnaissance, d'une profondeur moyenne de 30 mètres, traversant les terrains meubles pour pénétrer le soubassement rocheux. Des essais de pompage de courte durée seront réalisés en fonction des résultats obtenus lors des travaux de forage.

De plus nous avons prévus de procéder à des analyses bactériologiques et chimiques au Laboratoire cantonal afin de connaître précisément la qualité de l'eau de cette source.

Sur la base du rapport qui sera établis par le bureau mandaté pour cette étude, nous pourrions connaître le potentiel de cette zone de captage et ainsi savoir si des travaux d'amélioration des infrastructures existantes sont justifiées et supportables du point de vue financier.

## 5. Devis estimatif des travaux

Le devis général des travaux établi par le bureau d'ingénieurs CSD sur la base des soumissions rentrées se répartit selon les positions suivantes :

Travaux de forage	CHF	40'370.00
Travaux pour la création de la piste d'accès	CHF	4'000.00
Honoraires et analyses	CHF	23'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	6'980.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>74'350.00</b>
TVA 7.6 % *	CHF	5'650.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>80'000.00</b>

\* S'agissant de notre service des eaux, la TVA est récupérable via l'impôt préalable sur investissement.

## 6. Aspects financiers

### Financement

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

### Amortissement

Il est proposé d'amortir le montant de CHF 80'000.- sur une durée de 10 ans au maximum.

## 7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis.
- ⇒ Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.- pour ces travaux.
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante.
- ⇒ Amortir le montant total sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexes : Plan de situation général de la source de Fontannaz David  
Plan de situation avec l'emplacement approximatif des forages projetés

Municipal délégué : M. Alain Bovay



